

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

DELIBERATION 05 ONF - Forêt indivise Montaut Saint-Pé : Programme d'actions pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **22 avril 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 0

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES,
M. LORIOT DE ROUVRAY, Mme DUCOS, Mme CABANNE, Mme CAZENAVE, M. COMBES,
Mme COURADET, M. FRANCIN, M. LABRUYERE, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. PIQUEMAL

Absents : Mme CASTERES, M. CRIADO,

Secrétaire de séance : Mme CAZENAVE

DELIBERATION 05 ONF - Forêt indivise Montaut Saint-Pé : Programme d'actions pour l'année 2026.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'Office National des Forêts pour le programme de travaux en forêt indivise de Montaut Saint-Pé-de-Bigorre susceptibles d'être réalisés en 2026.

Descriptif des actions et localisation	Quantité	Unité	P.U.
TRAVAUX SYLVICOLES :			
• Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation :17.I	2.7	Km	
• Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage Localisation :17.I	1.5	Km	4 510 €
Sous total			4 510 €

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 4 510 € HT et que la commune participera à hauteur de 50 % soit un montant de 2 255 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'approuver le programme d'actions 2026 ci-dessus, dont les crédits seront inscrits au budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis en concordance avec la commune de Montaut.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
Mme CAZENAVE



Le 4 mai 2023

Le Maire,
JC. BEAUQUESTE

